

PROCÉDURE POUR UNE DEMANDE DE PRÊT D'HONNEUR

- 1** **Contacter le service Commerce** de la ville de Maubeuge pour l'enregistrement du projet et une mise en relation avec Initiative Sambre Avesnois.
- 2** **Se faire accompagner par Initiative Sambre Avesnois**, afin de bénéficier des conseils, des services de l'association, participer aux ateliers collectifs préconisés.
- 3** **Examen de la demande du prêt d'honneur « Cœur de Ville »** par le Comité d'Agrément de l'Association. Un représentant de la Ville, non élu, sera convié, sans droit de vote.

Le Comité d'agrément se réserve le droit d'accepter, d'ajourner ou de refuser le dossier. Il peut émettre des conditions suspensives ou diminuer le montant et la durée demandés si il le juge nécessaire.



PLUS D'INFOS SUR
ville-maubeuge.fr



SERVICE COMMERCE
03 27 53 76 18

Du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rosine.dauvel@ville-maubeuge.fr

VOUS SOUHAITEZ
DEVENIR COMMERÇANT
À MAUBEUGE ?

Sollicitez un
PRÊT D'HONNEUR,
cœur de ville



PLUS D'INFOS SUR :

ville-maubeuge.fr |   



CRITÈRES ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le Prêt d'Honneur Coeur de Ville (PHCV), qu'est-ce que c'est ?

- ▶ **Prêt à la personne physique**
- ▶ **Prêt sans intérêt et sans garantie personnelle**
- ▶ **Montant moyen :** 5 000 euros
- ▶ **Durée de remboursement :** jusqu'à 60 mois, différé inclus
- ▶ **Différé :** de 3 à 6 mois
- ▶ **Garantie :**
BPI France de 50 à 70 % (selon critères), le coût de la garantie reste à la charge du porteur de projet
Assurance Décès + PTIA obligatoire, via le contrat groupe de la plateforme et à la charge du bénéficiaire du prêt
- ▶ **Le PHCV vient compléter un apport personnel minimum**
- ▶ **Le PHCV doit être adossé à un emprunt bancaire d'un montant au moins égal au montant du PHCV**
- ▶ **Le PHCV peut être complété par les différents dispositifs d'aide à la création / reprise d'entreprise (prêt d'honneur d'Initiative Sambre Avesnois, Nacre, Clap, etc.)**
- ▶ **Le PHCV n'a pas vocation à financer un bien immobilier**



Pour qui ?

- ▶ **Tous les créateurs et repreneurs** d'entreprise souhaitant s'installer sur le périmètre défini (1) du centre ville de Maubeuge
- ▶ **Tous les secteurs d'activité** répondant aux besoins des consommateurs, hors immobilier et activité non sédentaire (2)
- ▶ **Toutes les structures juridiques** à l'exception des Associations loi 1901, les SCI et EI option micro entrepreneurs

(1) cf périmètre géographique d'intervention

(2) liste des secteurs d'activité répondant aux besoins des consommateurs

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE D'INTERVENTION

Le périmètre géographique d'intervention éligible (en bleu) est le périmètre de sauvegarde du commerce sur le centre-ville :

- ▶ **L'avenue de France** dans son intégralité du n°2 au n°95
- ▶ **l'avenue Mabuse** dans son intégralité du n°3 au n°32
- ▶ **le mail de la sambre** dans son intégralité du n°3 au n°55 + espace RIVE GAUCHE
- ▶ **la place des Nations** du n°1 au n°40
- ▶ **l'avenue Albert 1^{er}** dans son intégralité du n°1 au n°16
- ▶ **la rue du 145^{ème} Ri** du n°1 au n°57
- ▶ **l'avenue Franklin Roosevelt**

SECTEURS D'ACTIVITÉ RÉPONDANT AUX BESOINS DES CONSOMMATEURS

Les secteurs d'activité répondant aux besoins des consommateurs :

- ▶ **Métiers de « bouche » :** Charcutier traiteur traditionnel / fromager / épicerie fine / boucher traditionnel / poissonnier / primeur
- ▶ **Équipement de la personne :** prêt à porter (moyenne et haute gamme) féminin, masculin, enfant / maroquinerie / bijouterie
- ▶ **Magasins spécialisés :** Art de la table / décoration / loisirs créatifs / Pressing

La liste n'est pas exhaustive. D'autres types de commerces sont susceptibles de répondre à un besoin.

N'hésitez pas à nous contacter !

